



Comment résilier un contrat Solocal

Par **Natwo28**, le **04/12/2023** à **10:24**

Bonjour,

J'ai été démarchée par Solocal après avoir demandé au pages jaunes de modifier ma fiche qui était fausse. La commerciale très sympa m'a vendu du référencement pour 70€ par mois (sans préciser qu'elle parlait hors taxe). Je devais remonter en tête sur toutes les plateformes.

Bref, je dis ok mais lui demande pour combien de temps je m'engage, si c'est pour un an et si je peux résilier à tout moment. Elle répond de façon vague et dans ma tête je pars pour un an d'abonnement. Elle me demande ensuite mes coordonnées bancaires, ainsi qu'un code qu'elle vient de m'envoyer pour "prouver que c'est bien Solocal qui me contacte". Je ne prête pas attention au texto que j'ai reçu et dans la conversation je lui donne ce code.

Je venais de signer le contrat à distance sans m'en rendre compte... Je lui demande si je vais avoir un contrat elle me répond oui mais c'est de toute façon trop tard puisque j'ai signé ...

Quand je lis le contrat après je me rends compte que je suis engagée pour 2 ans reconductibles et possibilité de résilier seulement à 4 mois avant la date anniversaire (20 mois) par recommandé.

Je rédige aussitôt un recommandé pour résilier dans les 10 jours et invoque la loi Amont. Je note également qu'il est inscrit que le contrat ne prend effet que lorsqu'un opérateur a mis en place votre compte. J'ai donc refusé la mise en place du compte sur le moment .

Là j'ai eu quelqu'un de chez eux, ils sont très très forts je dois admettre, qui m'a dit que la loi Amont ne s'applique pas aux auto-entrepreneurs et que mon recommandé ne pouvait être pris en compte car il n'y a pas de délais de rétractation pour les entrepreneurs. J'ai demandé à avoir les enregistrements de l'appel de la commerciale en restant sur ma position et en les

menaçant de poursuites.

Après écoutes de l'enregistrement, j'ai bien vérifié qu'elle ne m'a pas mentionné la durée, Mais ce petit monsieur tenace avait tous les arguments pour me faire plier. Nous sommes convenus d'un accord pour un an d'abonnement au lieu de 2.

Je paye maintenant depuis 2 mois bientôt 3 et voilà qu'en guise de super référencement je suis bien plus mal positionnée qu'avant mon abonnement chez eux. Je n'ai aucun appel de nouveau prospect comme on me l'avait vendu et quand je les appelle ils me répondent "Ah mais c'est à vous de faire vivre votre compte!"

Donc pensez vous que je puisse aujourd'hui resilier mon abonnement?

Merci par avance pour votre réponse.

Nathalie